



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF)** s'est réuni le 28 avril 2016 à l'Assemblée Nationale sous la présidence de M. Philippe Duron, Député du Calvados.

Le conseil a adopté le rapport d'activité de l'exercice 2015, année marquée par la reprise d'un niveau d'engagements substantiel, pour plus d'1,4 Md€, après la «pause» de 2014 (417 M€), un niveau élevé des dépenses d'intervention opérationnelles (plus d'1,7 Md€) qui incluent la mise en œuvre effective des 100 M€ de crédits supplémentaires alloués en juin au financement des travaux de régénération routière et fluviale. Ces dépenses ont pu être financées sans subvention d'équilibre grâce à l'affectation au profit de l'Agence de la majoration de deux centimes sur le gazole utilisé par les véhicules légers et du déremboursement de quatre centimes appliqué au gazole consommé par les poids lourds en plus des trois recettes déjà mises en place (recette domaniale et taxe d'aménagement du territoire perçues auprès des sociétés concessionnaires d'autoroutes plus une part du produit des amendes radar).

Le conseil a également examiné un projet d'étude comparative internationale sur les agences de financement des infrastructures dans huit pays européens (Allemagne, Danemark, Espagne, Pologne, Tchéquie, Royaume-Uni, suède, Suisse) destinée à comparer les modalités de financement employées dans ces pays à celles mises en œuvre en France avec l'AFITF (notamment du point de vue des sources de financement, de leur affectation à des dépenses concernant ou non l'ensemble des modes de transport, de l'association au choix des projets et du contrôle exercé par le Parlement). L'étude pourrait être diligentée par la Direction Générale du Trésor auprès des ambassades concernées.

Il a ensuite été procédé à l'adoption d'un deuxième budget rectificatif destiné à permettre l'engagement pour 8 M€ d'une étude de mise au gabarit haut sur l'itinéraire principal de l'autoroute ferroviaire atlantique.

Outre le projet de convention correspondant, ont été également adoptés plusieurs projets de convention de financement :

- dans le domaine fluvial, pour les études préparatoires à l'enquête publique relatives au projet de liaison fluviale à grand gabarit sur la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine,
- pour les transports collectifs urbains en site propre, trois projets de bus à haut niveau de service dans l'agglomération de Dunkerque et dans celle de Béthune, ainsi que celle de Besançon.
- pour la poursuite du Plan exceptionnel d'investissements en Corse, avec un engagement de 25 M€ sur des opérations routières et portuaires portant à 429 M€ le montant d'engagements pris par l'AFITF dans le cadre de ce Plan depuis 2007.

L'ensemble de ces conventions représente un montant de 67 M€ d'engagements nouveaux.

***L'Agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public de l'État qui a pour mission de concourir au financement des projets d'infrastructure dans un souci de développement durable. A cet effet, il mobilise les ressources d'origine essentiellement routières et autoroutières qui lui sont affectées pour financer les grands équipements nationaux et les projets contractualisés quel que soit le mode de transport : ferroviaire, routier, fluvial, maritime ou intermodal.***

**Contact AFITF - Secrétariat général :**      **Tel : 01 40 81 15 60**  
**Mel : [contact.afitf@i-carre.net](mailto:contact.afitf@i-carre.net)**  
**Site internet : [www.afitf.net](http://www.afitf.net)**